



Les informations paraissant dans la rubrique «Association du personnel» sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du personnel du CERN.

STAFF ASSOCIATION

The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

COMITE CONSULTATIF SUR LES CONDITIONS D'EMPLOI

Compte-rendu des séances des 18 et 19 septembre 1984

1. BONIFICATIONS D'ANNUITES A LA CAISSE DE PENSIONS POUR LES TRAVAILLEURS POSTES.

Concernant le financement de ces bonifications, le Comité a estimé que l'on ne devait pas changer le règlement de la Caisse mais plutôt utiliser le pouvoir discrétionnaire du Directeur général, mais il reste à rédiger la circulaire administrative donnant toute garantie de continuité d'attribution de ces bonifications.

2. 4ème ETAPE DU REGIME COMPLEMENTAIRE DES PENSIONS

Les Délégués ont d'abord demandé des informations complémentaires concernant les points suivants :

- Le déficit technique. Quelle a été son évolution depuis 1981 ? Les bons rendements des placements et le versement d'une contribution supplémentaire de 0,5% ont été des facteurs de diminution ; par contre, les départs négociés n'ont pas donné lieu à un versement à la Caisse. Le modèle actuarial de cette dernière ne prévoyait qu'un très petit nombre de départs avant 65 ans. Si cette proportion augmentait, l'Organisation devrait verser à la Caisse la somme complémentaire pour ne pas accroître le déficit.
- Le rapport des contributions Personnel / Organisation serait-il à revoir ?
La contribution du Personnel est égale à celle des organismes de référence pour les bénéfices reçus.

L'Association du Personnel a rappelé que :

- . la responsabilité du Conseil en ce qui concerne la protection sociale des 3500 membres du personnel ;
- . les constatations faites par le Conseil dès 1975, sur le niveau insuffisant des pensions ;
- . la connaissance depuis 1981 du coût de la 4ème étape.

En conclusion

- une majorité de Délégués accepte les conclusions techniques du Groupe de travail présidé par M. CIGLIARELLI-FIUMI (voir FC 2735 et Flashes avril, mai, juin, juillet 1984) ;
- il est généralement admis que le déficit technique actuel ne doit pas influencer le choix de la méthode qui serait adoptée pour la réalisation éventuelle de la 4ème étape ;
- la difficulté principale est le financement pour lequel plusieurs possibilités sont envisagées :
 - a) présentation d'un plan à long terme du budget personnel en tenant compte des coûts correspondants à l'adoption de la 4ème étape ;
 - b) reporter à nouveau la décision, dans l'attente de connaître la valeur actuelle du déficit technique ;
 - c) pas de 4ème étape ou une 4ème étape sans rachat, à moins, que tout ne soit payé par le personnel.

L'Association du Personnel a signalé le risque encouru pour le cas où une décision de relèvement des pensions ne serait pas rapidement prise. Il y aurait non-respect des accords de siège passés entre la Suisse et le CERN ; l'Article 21 des dits accords stipule, en effet, que l'Organisation doit assurer à son personnel une protection sociale équivalente à celle existant dans la Confédération.

Ce serait le cas dès le 1.1.1985 avec l'introduction du 2ème pilier en Suisse.

Ces avis ont été consignés dans un document destiné au Comité des Finances et au Conseil du 31 octobre 1984.

3. INDICE DES TRAITEMENTS POUR 1985

Le calcul de l'indice est basé sur deux éléments :

- a) l'évolution de l'indice des prix à la consommation à Genève (août 83 / août 84) pondéré par un coefficient tenant compte de l'indice de l'imposition (barème genevois de l'impôt à la source) ;
- b) le mouvement, pour la même période, des traitements réels pratiqués par les SIG et la Fonction Publique Fédérale.

L'augmentation moyenne résultante serait de 4,39% (coût de la vie 3,83%).

Des explications ont été demandées, par les délégués, sur les raisons d'être de ces différents éléments et quels sont les mouvements réels nets des indices dans les Etats Membres.

L'Association du Personnel, par la présentation de graphiques, a montré combien, depuis quelques années, la situation au CERN s'était détériorée par rapport aux organisations de référence.

Texte original : français

Comité Exécutif
le 2.10.1984

CONSULTATIVE COMMITTEE ON EMPLOYMENT CONDITIONS

Minutes of the meeting held on 18 and 19 September 1984

1. PENSION RIGHTS FOR SHIFT WORKERS

In as far as the financing of the bonifications is concerned, the Committee was of the opinion that one should not change the regulations of the Fund but rather use the discretionary powers of the Director-General.

However, the administrative circular which will guarantee the continuity of these bonifications still remains to be written-up.

2. 4TH STEP OF COMPLEMENTARY PENSIONS

The Delegates first requested further information on the following points :

- The technical deficit. How has it developed since 1981 ? It has fallen due to a good return on investments and the extra payment of 0.5%. On the other hand no contributions were made to the Pension Fund to cover negotiated departures. The actuarial model of the Fund made provision for only a small number of Staff departures before the age of 65 and to avoid an increase in the deficit, the Organization should have paid an extra contribution to the Fund to cover additional departures.
- Should the rates of Staff/Organization contributions be revised ?

The Staff's contribution is the same as that paid by staff in the reference organizations for the benefits received.

The Staff Association recalled :

- . the Council's responsibility to provide social security cover for the 3500 CERN Staff ;
- . the Council's acknowledgement since 1974 that CERN pension levels are inadequate ;
- . the cost estimate for the 4th step has been known since 1981.

In conclusion

- A majority of the Delegates accepted the technical conclusions of the working Group on Pensions, chaired by Dr. Gigliarelli-Fiumi (see document FC/2735 and Proton Flashes of April, May and July 1984).

- It was generally accepted that the current technical deficit should not influence the choice of the method for implementing any fourth step that might be agreed.
- The main difficulty is the financing and several options are being considered :
 - a) the presentation of a long-term plan of the personnel budget, incorporating the relevant costs of the fourth step ;
 - b) to postpone a decision once again until the current size of the technical deficit is known ;
 - c) no fourth step, or a fourth step without back-payments, unless the latter are borne entirely by the staff.

The Staff Association gave warning of the risks involved if a decision to raise pensions was not taken soon. These would include violation of the Headquarters Agreement between CERN and Switzerland, under Article 21 of which the Organization shall provide social cover for its staff equivalent to that prevailing in the Confederation. The cover provided by CERN will not be equivalent once the second pillar is obligatory in Switzerland from 1.1.1986.

This position has been set out in a document that will be submitted to the Finance Committee and the special Council session on 31 October 1984.

3. 1985 SALARY INDEX

The index calculation is based on two components :

- a) The Geneva cost-of-living movement from one August to the next, with a weighting factor to take account of the effect of taxation (Geneva tax-at-the-source tables) ;
- b) The movements during the same period in real net salaries paid by the Geneva Public Utility Company (SIG) and the Federal Public Service.

The resulting average increase is 4.39% (cost-of-living : 3.83%).

The Delegates asked for information on the reasoning behind the inclusion of these components and on the real net movements in the Member States.

The Staff Association presented graphs to show how the situation at CERN had deteriorated in comparison with that in the reference organizations.

Original text : French

Executive Committee
2.10.1984

*
* *

SEMINAIRE SUR LES PENSIONS

Le Séminaire sur les Pensions du samedi 29 septembre 1984, a été suivi attentivement par quelque 90 personnes.

Des comptes rendus sur les 3 excellentes conférences de

MM. TAMBURI, PICTET et ZILVERSCHOON,

seront préparés par l'Association sous forme d'un Proton.

Original text : French

SEMINAR ON PENSIONS

The pensions seminar of 29 September was closely followed by some 90 people.

Minutes of the three excellent presentations by

MM. TAMBURI, PICTET and ZILVERSCHOON

will be prepared by the Association in the form of a Proton.

Executive Committee
2.10.1984

POUR INFORMATION

COURS DE LANGUES AUDIO-VISUELS POUR ENFANTS

BUT : Initier l'enfant avant l'enseignement scolaire habituel (c'est-à-dire avant l'entrée en secondaire).

METHODE : A l'aide de projections de films et de diapos, avec support d'un petit livre, de bandes magnétiques, et animation par le professeur.
Classes de 10 à 12 élèves maximum.

NIVEAU DES COURS

En général deux niveaux.
Niveau 1 - débutants.
Niveau 2 - deuxième année de fréquentation.

Eventuellement si le nombre d'enfants inscrits est suffisant, possibilité d'une 3ème année (Niveau 3).

AGE D'INSCRIPTION :

entre 8 et 11 ans maximum.

HORAIRE ET JOUR

Généralement le soir entre 18h et 18h45
2 jours par semaine,

soit : LUNDI/JEUDI ou MARDI/VENDREDI

FRAIS D'INSCRIPTION

Déterminés en fonction du nombre de participants.

NOTA : Le remboursement entre dans le cadre des Statut et Règlement du Personnel CERN.

REMARQUES

1. Comme l'an dernier, un cours d'allemand débutant, est prévu si le nombre d'inscriptions est suffisant.
2. Pour éviter un déséquilibre de classe, un aménagement sur les jours de cours souhaité pourra vous être proposé.

S'il n'y a pas de préférence, ne rien indiquer dans la rubrique du bulletin d'inscription.

3. Début des cours : fin octobre /
début novembre.
Fin des cours : Juin 1985.

Si vous désirez inscrire votre(vos) enfant(s) veuillez retourner le bulletin ci-dessous à :

J. BLONDEL/SB.

Ultérieurement, une note individuelle d'information vous donnera tous les détails sur l'organisation de chaque cours.

A : J. BLONDEL/SB

- . je désire inscrire mon(mes) enfant(s) pour
Le cours Audio-Visuel :

ANGLAIS : Niveau 1 - 2 - 3 *

ALLEMAND : (sous réserve du nombre d'inscriptions).

Mes jours préférentiels sont :

- LUNDI / JEUDI * - MARDI / VENDREDI * *
- entourer la solution retenue

NOM.....DIV.....Tél.....

Signature.....

Il reste encore des places disponibles pour le cours d'Allemand.

CLUBS

GYM AEROBIC-STRETCHING

Veuillez noter une légère modification dans les horaires annoncés précédemment.

Les cours ont lieu à la Salle des Clubs (Restaurant TORTELLA) :

- . le mardi de 12h.15 à 13h.15
 - . " de 17h.45 à 18h.45
 - . le mercredi de 12h.15 à 13h.15
- Les inscriptions sont prises sur place.

Pour tous renseignements, téléphonez :

- . lundi et mercredi, l'après-midi ;
 - . mardi, jeudi et vendredi, le matin
- à Viviane DELCROS, int. 2962.

R U G B Y

Prochains matches

Equipe I : Samedi 6 octobre en Championnat à Genève contre Inter-Nation au terrain de Vessy. Départ du CERN à 13h.00.

Juniors : Championnat, samedi 6 octobre, à Annemasse. Départ du terrain CERN à 13h.30.

Cadets/Minimes : Samedi 6 octobre, déplacement à Bellegarde. Départ du terrain CERN à 13h.30.

Ecole de Rugby : Samedi 6 octobre, Tournoi à Ferney. Départ du terrain CERN à 13h.30.